

ACTION URGENTE

BAHREÏN CONDAMNE À MORT DEUX BANGLADAIS

Deux ressortissants bangladais ont été condamnés à mort pour meurtre à Bahreïn. Ils ont le droit de faire appel de leur sentence.

Le 22 mars, la Haute Cour criminelle de la capitale Manama a condamné à mort deux Bangladais, **Salam Julas** et **Suzan Badsha**, tous deux âgés de 29 ans, pour le meurtre avec préméditation d'un autre ressortissant bangladais, Taher Antez, dans l'intention de le dévaliser.

Selon les médias bahreïnites, les deux hommes avaient été inculpés en avril 2013 du meurtre avec préméditation de la victime dans le cadre d'une dispute concernant des gains liés à la prostitution, de séjour illégal dans le pays et d'implication dans des activités de prostitution. Des employés de ménage ont découvert le cadavre de la victime à l'intérieur d'une valise déposée près d'un container à ordures. Les deux hommes ont reconnu devant le ministère public être les auteurs de ce meurtre.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhorte les autorités à ne pas exécuter ces deux ressortissants bangladais, et à instaurer sans délai un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort ;
- reconnaissez que le gouvernement bahreïnite est tenu de protéger la population et de traduire en justice les auteurs présumés de crimes, tout en insistant sur le fait qu'il doit toujours le faire dans le respect du droit international et des obligations internationales relatives aux droits humains qui lui incombent.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 MAI 2015 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : *Your Majesty,*
Sire, (Votre Majesté, dans le
corps du texte)**

Premier Ministre

Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa
Prime Minister
Office of the Prime Minister
P.O. Box 1000, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 3033

**Formule d'appel : *Your Highness,*
Monsieur le Premier Ministre,**

Ministre de la Justice

Shaikh Khaled bin Ali al-Khalifa
Ministry of Justice and Islamic
Affairs
P. O. Box 450, Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284

**Formule d'appel : *Your
Excellency,* Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'adresse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

BAHREÏN CONDAMNE À MORT DEUX BANGLADAIS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Bahreïn n'a appliqué la peine de mort qu'à quelques reprises au cours des dernières années. Le dernier condamné exécuté dans le pays était un ressortissant bangladais, Jassim Abdulmanan, en 2010. Cependant, depuis 2011, au moins 11 personnes ont été condamnées à mort ; certaines ont vu leurs sentences annulées en appel.

En décembre 2014, un nombre record de pays – 117 sur les 193 États membres de l'ONU – ont voté en faveur de la 5^e résolution de l'Assemblée générale de l'ONU concernant un moratoire sur le recours à la peine de mort. Bahreïn a choisi l'abstention, après avoir voté contre ces résolutions au cours des années précédentes.

Le droit à la vie et le droit de ne pas être soumis à des traitements ou sanctions cruels, inhumains ou dégradants sont reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains. Amnesty International s'oppose en toutes circonstances et sans aucune exception à la peine de mort, quelles que soient la nature et les circonstances du crime commis, la culpabilité ou l'innocence ou toute autre situation du condamné, ou la méthode utilisée pour procéder à l'exécution. Châtiment des plus cruels, inhumains et dégradants, la peine de mort bafoue le droit à la vie inscrit dans la DUDH.

Noms : Salam Julas, Suzan Badsha

Hommes